

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR Part C

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Allocation Tracker Classique (Code ISIN : FR0013216801)

Cet OPCVM est géré par FUTUR INVESTMENT MANAGERS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif :

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance annualisée nette de frais, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indicateur Eonia capitalisé + 2 %. L'OPCVM n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un élément de comparaison a posteriori. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner de celle de son indice de référence.

Stratégie :

L'univers d'investissement de l'OPCVM est principalement constitué par des ETF (Exchange Traded Funds) sur actions et/ou obligations listés sur les principaux marchés mondiaux. L'OPCVM pourra être investi jusqu'à 100% de son actif en parts et actions d'ETF. L'OPCVM pourra être investi géographiquement sur tous les marchés.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs et le choix des supports d'investissement correspondants sont déterminés par l'équipe de gestion selon les processus successifs suivants :

1. Le contexte économique : à l'aide de recherches externes, les gérants mènent un travail prospectif pour évaluer le niveau d'activité économique par zone géographique à horizon 6 à 24 mois.
2. L'évaluation du sentiment : sur la base d'un modèle propriétaire, les gérants interprètent les données de marchés de type consensus, sondage, détention d'options pour évaluer la capacité de la collectivité à accueillir le scénario prévu ci-dessus.
3. La sélection d'actifs : à l'aide de recherches externes, les gérants retiennent des groupes d'actifs, sectoriels ou nationaux, qui correspondent à l'anticipation du contexte économique telle que celle-ci peut être perçue par le consensus.
4. La gestion du risque : pour chaque actif sélectionné, les gérants évaluent le rapport entre l'espérance de gain et le risque de perte pour ne retenir finalement que les actifs les plus adaptés à la stratégie.

Le processus d'investissement est itératif. Ainsi, si au terme du 4ème niveau, les gérants ne retiennent pas une idée d'investissement parce qu'elle présente un profil de rendement/risque médiocre, l'analyse remonte au niveau 3, sélection des actifs et ainsi de suite.

En fonction de leurs anticipations sur les risques de marchés et de leurs convictions fortes les gérants pourront gérer dynamiquement l'exposition aux divers marchés à travers l'utilisation d'instruments financiers à terme à des fins de couverture.

La stratégie d'investissement mise en œuvre pour satisfaire l'objectif de gestion repose sur une diversification stratégique et géographique large de l'actif à risque (actions et produits de taux longs) et un niveau d'exposition aux risques action et taux qui nous semble approprié dans la fourchette de -10% à 110 % de l'actif, en fonction des anticipations de marché des gérants. Le risque de change n'est pas systématiquement couvert et il pourra être de 80% maximum.

Les ETF ou Fonds d'investissement étrangers représentant chacune des classes d'actifs sélectionnées ont pour seul objectif de répliquer fidèlement la performance de celles-ci. Ils sont cotés sur un marché organisé et règlementé. La société de gestion privilégie les fonds indiciels cotés en continu, dont la négociation sur un marché règlementé est liquide et dont le fonctionnement est totalement transparent (publication de valeurs nettes d'inventaire indicatives en temps réel).

La procédure de sélection des ETF suit 2 étapes :

- L'identification des sous-jacents disponibles : sélection des indices susceptibles d'entrer dans l'allocation stratégique
- L'analyse comparative des ETF disponibles pour un même indice : parmi les éléments pris en compte, on notera la structure des ETF disponibles (réplication physique totale ou optimisée, réplication synthétique), la qualité de l'émetteur, la liquidité et les encours sous gestion, les frais de gestion réels, le traitement des dividendes (réinvestissement ou gestion monétaire des dividendes encaissés, politique de distribution/ fréquence), le comportement par rapport à leur indice de référence, la place de négociation, les teneurs de marché et l'évolution des spreads de transactions, la devise de dénomination.

Investissement en OPC : maximum 100%

Conditions de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK FRANCE. Les demandes sont centralisées chaque, jour d'établissement de VL, jusqu'à 12 heures chez CACEIS BANK et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée sur les cours de clôture de J publiée en J+1.

Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

-La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

-La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

-Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa volatilité.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque liés au recours à des dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

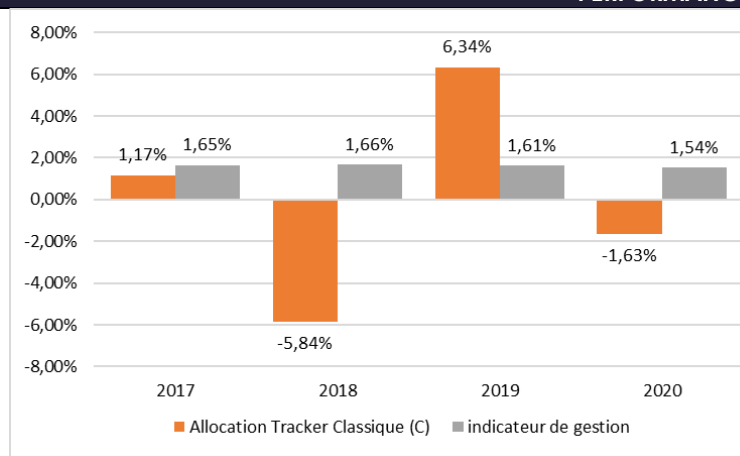
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.80 % T.T.C*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Max 10% TTC au-delà de EONIA capitalisé + 2% de performance annuelle, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark »**

*Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants prennent en compte les frais indirects liés à la détention de véhicules collectifs de gestion mais excluent les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation hormis ceux payés pour l'intermédiation des OPCVM.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 à 12 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion FUTUR IM 19 rue Vivienne 75002 PARIS ou sur le site internet www.futur-im.com

** le système High Water Mark n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative dite « High Water Mark », égale à la dernière valeur liquidative ayant supporté une commission de surperformance ou à défaut à la valeur liquidative d'origine

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 15/12/2016

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire :

CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de FUTUR INVESTMENT MANAGERS –19 rue Vivienne 75002 PARIS- contact@futur-im.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité :

Le FCP n'est pas éligible au PEA

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le FCP est ouvert à tous souscripteurs

La responsabilité de FUTUR INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.futur-im.com

FUTUR IM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/02/2021